



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 novembre 2015  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 9 novembre 2015, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe de ce qui suit :

Dans le cadre des violations commises par voie aérienne contre la souveraineté de la Syrie par la « coalition internationale » menée par les États-Unis d'Amérique sous prétexte de cibler l'organisation terroriste Daech, les avions de la coalition ont pilonné Radouanié, le 10 octobre 2015, à l'est de la ville d'Alep, et visé deux centrales électriques, qu'ils ont mises hors service, privant le secteur de courant. On évalue les pertes matérielles à 1,2 milliard d'euros.

Le pilonnage, par les avions de la coalition, de centrales à l'est de la ville d'Alep et d'autres infrastructures dans diverses régions constitue un acte d'agression odieux qui s'inscrit dans le cadre des frappes aériennes menées contre les infrastructures dans les domaines de l'économie, de l'industrie et des services. Il vise à détruire systématiquement les capacités du peuple syrien et à entraver le développement et la reconstruction du pays. Il s'inscrit également dans le prolongement des attaques commises contre des établissements vitaux, qui ont occasionné d'importantes pertes économiques et matérielles, dont on trouvera quelques exemples ci-après :

- Le 12 septembre 2015, les avions de la coalition ont attaqué le centre administratif des champs pétrolifères de Jébissa (province d'Hassaké);
- Le 25 septembre 2015, les avions de la coalition ont attaqué le champ pétrolifère n° 202 de Tabiya (province de Deir el-Zor). Un incendie s'est déclaré et les colonnes de surface ont été gravement endommagées;
- Le 25 septembre 2015, les avions de la coalition ont attaqué et détruit le puits n° 301 du champ pétrolifère de Tabiya (province de Deir el-Zor);
- Le 5 octobre 2015, les avions de la coalition ont à nouveau attaqué les puits susmentionnés dans la province de Deir el-Zor. Ils ont sectionné la tête et les valves de l'espace annulaire d'un puits et détruit l'ensemble des tuyaux et valves des deux puits;
- Dans la soirée du 13 octobre, les avions de la coalition ont bombardé le puits n° 146 du champ pétrolifère de Seijan d'Al-Furat Petroleum Company, ce qui a déclenché un incendie;



- À l'aube du 31 octobre, les avions de la coalition ont pilonné le champ Amr appartenant à Al-Furat Petroleum Company et visé le centre de collecte de pétrole et le réservoir n° 319, qui contient jusqu'à 75 000 barils. Un incendie s'est déclaré et a tout ravagé. Les avions ont également visé les compresseurs d'air et les pompes en relais, qu'ils ont entièrement détruits. Des fragments d'obus ont touché la centrale électrique et l'ont mise hors service, privant de courant l'usine de gaz de Deir el-Zor;
- Les avions de la coalition ont pilonné l'usine de Qermid (province de Raqqa) et entièrement détruit les machines-outils et les bâtiments.

J'aimerais rappeler que les attaques répétées de la part des avions de la coalition ces derniers temps contre les têtes de puits de gaz et de pétrole en République arabe syrienne et les installations pétrolifères et gazières, notamment dans la province de Deir el-Zor, ne visent aucunement à contrer les vols de pétrole et de gaz par les bandes et groupes terroristes armés. Si tel était le cas, ces avions auraient attaqué les convois chargés de pétrole et de gaz syrien subtilisés par les gangs terroristes avant leur arrivée à la frontière syro-turque et leur entrée en territoire turc, où ils sont vendus à des prix réduits. On peut en déduire que ces frappes aériennes visent principalement à endommager directement, voire à détruire, les infrastructures des secteurs économiques, y compris gazier et pétrolier, et à entraver le relèvement et la reconstruction dans les meilleurs délais en Syrie.

Le pilonnage par les avions de la coalition des installations gazières et pétrolifères suscite également une pollution écologique et pourrait entraîner des catastrophes encore plus grandes, du fait d'enclenchement d'incendies dans les puits, qui sont difficilement maîtrisables, au regard de la faiblesse des capacités existantes et de l'absence de matériel anti-incendie, à la suite des mesures économiques unilatérales coercitives imposées à la République arabe syrienne par certains États qui interdisent de ce fait l'exportation de ce matériel en Syrie et l'ouverture de lignes de crédit.

On trouvera ci-après une liste des cibles et installations économiques, pétrolières et gazières qui ont été attaquées par les avions de la coalition de janvier à octobre 2015, et les montants estimatifs pour l'ensemble des pertes subies (voir annexe).

Le Gouvernement syrien souligne une fois encore que les raids aériens menés par les États-Unis et leurs alliés en territoire syrien sont illégitimes, du fait qu'ils se déroulent en l'absence de consentement préalable ou de coordination avec lui, ce qui va à l'encontre de la légalité internationale et de la Charte des Nations Unies. Il demande la cessation de toute opération menée par les États-Unis et les autres pays de l'Occident contre les infrastructures du pays et souligne qu'elles ne contribueront en rien à la guerre livrée contre l'organisation Daech.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**

**Annexe aux lettres identiques datées du 9 novembre 2015 adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

<i>Nom de la société</i>	<i>Province</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pertes et dégâts subis</i>	<i>Victimes</i>	<i>Montant estimatif des pertes (dollars É.-U.)</i>
Syria Petroleum Company	Hassaké	3 février 2015	Champ de Ghouna	Pilonnage d'une excavatrice et d'autres engins dans le champ de Techrine et de sites dans le champ de Ghouna  Destruction de quatre unités de surface dans des puits horizontaux (8, 10, 12 et 14), de têtes de puits, de pipelines de production et de tiges de pompage  Le montant des dégâts n'est pas disponible.	–	267 724
		5 février 2015	Centre administratif des champs pétrolifères de Jébissa	Pilonnage et destruction totale d'un immeuble résidentiel pour personnes célibataires  Pilonnage et destruction d'un préfabriqué pour le stockage de composants électriques  Pilonnage et destruction d'un bâtiment de stockage de substances chimiques	–	669 311  312 345  142 786
		10 février 2015	Centre administratif des champs pétrolifères de Jébissa	Destruction à la suite du tir de six missiles d'un immeuble administratif, d'un lieu de stockage; de laboratoires; de la cafétéria des ingénieurs et de l'ensemble du matériel et des annexes.  Le grillage externe a été endommagé.	–	8 239 960
	12 février 2015	Localité de Chadadi et le centre administratif des champs de Jébissa	Destruction à la suite d'un tir de 15 missiles de la cafétéria des techniciens et des ouvriers; du bâtiment de l'unité de fabrication de béton et de construction; de l'entrepôt du matériel de forage et pilonnage des lieux suivants à Chadadi : les abords de l'hôpital, la crèche de l'usine, le poste de contrôle 47, le croisement Hamad-Hariri et le bâtiment de l'armée populaire	–	4 004 711	
	Deir el-Zor	15 février 2015	Station de Tell Marmar	Destruction de deux réservoirs d'une capacité de 100 m <sup>3</sup> et de leurs raccordements; de deux cloisons de 6 m <sup>3</sup> ; de bases en acier de réservoirs de 100 m <sup>3</sup> ; de raccords à la station; et de matériel de haute précision. Destruction de salles, de dalles en béton, de murs et de cours	–	808 130
	Hassaké	17 avril 2015	Champs de Jébissa	Pilonnage, destruction et incendie de la station d'épuration d'eau de Chadadi, y compris :		433 465

<i>Nom de la société</i>	<i>Province</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pertes et dégâts subis</i>	<i>Victimes</i>	<i>Montant estimatif des pertes (dollars É.-U.)</i>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois groupes électrogènes de 500 kW</li> <li>• Réservoirs de collecte des eaux usées</li> <li>• Canalisations d'eaux usées, cloisons et baignoires métalliques</li> <li>• Réservoir de stockage de fioul et canalisations</li> <li>• Tableaux électriques et transformateur</li> </ul>		
		25 mai 2015	Champs de Jébissa	<p>Le pilonnage du détenteur de pression a occasionné les destructions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble du bâtiment (préfabriqués et dalles de béton)</li> <li>• Trois réservoirs de pétrole de 100 m<sup>3</sup>, canalisations et valves connexes</li> <li>• Un réservoir d'eau de 50 m<sup>3</sup> et du matériel connexe (canalisations, échelles et valves) et un réservoir d'eau de 10 m<sup>3</sup> et du matériel connexe</li> <li>• Poteaux d'éclairage, transformateur et tableaux électriques</li> <li>• Système de lutte anti-incendie, matériel ancillaire, moteurs, réservoirs d'émulseurs, produits anticorrosifs, modulateur de protection cathodique, matériel d'extinction d'incendie et système de protection et d'amorçage</li> </ul>	–	199 612
		11 juin 2015	Champs de Jébissa	Trois appartements	–	128 342
		18 juin 2015	Champs de Jébissa	Destruction du centre culturel, de la crèche et d'un immeuble résidentiel composé de 200 logements	–	346 524
		7 juillet 2015	Champs de Jébissa	Pilonnage et destruction de quatre appartements dans un immeuble résidentiel composé de 48 logements	–	201 757
		21 juillet 2015	Champs de Jébissa	Pilonnage et destruction de la loge du gardien dans un immeuble résidentiel composé de 200 logements, de l'intersection de Chadadi, d'une partie de l'école Allaoui Saleh et des bois derrière un immeuble résidentiel composé de 24 logements, à l'emplacement des puits d'eau	–	63 049
		23 août 2015	Champs de Jébissa	Destruction d'un bâtiment résidentiel à proximité du puits n° 41 de Jébissa	–	63 063

<i>Nom de la société</i>	<i>Province</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pertes et dégâts subis</i>	<i>Victimes</i>	<i>Montant estimatif des pertes (dollars É.-U.)</i>
Dayr al-Zawr Petroleum Company	Deir el-Zor	25 septembre 2015	Champ de Tabiya	Incendie du puits n° 202 de Tabiya et importants dégâts au puits n° 301	–	550 000
		5 octobre 2015	Champ de Tabiya	Pilonnage du puits n° 202 de Tabiya; destruction d'une tête de puits, d'une valve de l'espace annulaire et de canalisations raccordant la tête à la conduite d'écoulement	–	350 000
				Pilonnage du puits n° 301 et destruction de la tête de puits et des valves de l'espace annulaire	–	300 000
Al-Furat Petroleum Company	Deir el-Zor	5 et 6 janvier 2015	Champ d'Amr	Deux frappes à l'intérieur du champ, respectivement à 100 et à 200 mètres de la centrale électrique. Deux turbines ont été sectionnées : une seule est encore opérationnelle.	–	–
		31 janvier 2015	Champ d'Amr	Pilonnage du point de chargement du pétrole volé, à 500 mètres du remblai de terre entourant le champ. Destruction des toits et de vitres d'immeubles et de bureaux	–	414 431
		27 février 2015	Champ d'Amr	Quatre fusées ont visé la zone de chargement du pétrole. Aucune information n'est disponible sur les dégâts subis.	–	296 800
		6 mars 2015	Champ de Tanak	Quatre fusées ont visé le point de chargement, à 500 mètres de l'entrée principale. Un incendie s'est déclaré et un réservoir a été incendié.	–	281 800
		15 mars 2015	Champ d'Amr	Dégâts matériels dans le quartier d'habitation des ouvriers	–	578 570
		25 avril 2015	Champ de Tanak	À la suite d'une frappe aérienne, les principaux transformateurs de 66 kV et les parages ont été incendiés, ce qui a entraîné une panne de courant.	–	3 000 000
		16 mai 2015	Champ d'Amr	Quatre fusées ont entièrement détruit le centre administratif. L'entrée de la cité résidentielle et quelques bâtiments ont été pilonnés, tandis que des parachutistes effectuaient un raid. Un vieux hangar abritant des véhicules a été pilonné.	–	236 500
		8 juin 2015	Champ d'Amr	Le pilonnage de six points de chargement du pétrole a fait des dégâts matériels et détruit le site. Le montant estimatif couvre les canalisations, les raccordements, les valves, les coûts de réparation et de réassemblage, le traitement des dégâts sur le plan écologique et la remise en état d'une superficie de 20 000 m <sup>2</sup> .	–	1 052 700

<i>Nom de la société</i>	<i>Province</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pertes et dégâts subis</i>	<i>Victimes</i>	<i>Montant estimatif des pertes (dollars É.-U.)</i>	
Kawkab Petroleum Company	Hassaké	10 juin 2015	Champ de Tanak	Le pilonnage de trois puits a entraîné la destruction des raccords des têtes de puits aux pipelines de production.	–	3 027 000	
		19 juin 2015	Champ d'Amr	Pilonnage des lieux de chargement des puits SIJ 146, YIM 105 et JAZ 115, ce qui a endommagé des caravanes se trouvant sur ces lieux	–	223 289	
		1 <sup>er</sup> août 2015	Champs de Tanak et de Ouard	Les champs Tanak et Ward ont été pilonnés, ainsi que le principal pont de Boukmal et ceux de Soueiya (à 5 km de l'Iraq), de Mayadin et d'Achara.	–	1 379 016	
		16 septembre 2015	Champ d'Amr	Les avions de la coalition ont bombardé des sites de chargement du pétrole dans le champ d'Amr.	–	462 700	
		16 septembre 2015	Seijan	Les avions de la coalition ont pilonné le puits n° 146 de Seijan.	–	130 630	
		13 octobre 2015	Seijan	Les avions de la coalition ont pilonné le puits n° 146 de Seijan.	–	9 309 254	
		9 janvier 2015	Champ de Koubeiba	Destruction totale de la huitième station auxiliaire à la suite d'un pilonnage	–	18 856 000	
					Pilonnage des puits horizontaux de Koubeiba n°s 245, 246 et 250. Trois pompes en surface et des têtes de puits ont été endommagées. Aucun incendie ne s'est déclaré.	–	5 677 860
		3 février 2015	Champ de Koubeiba	Destruction des unités de surface du puits horizontal n° 220 et sectionnement de la partie inférieure de la tête de puits	–	1 892 620	
		9 février 2015	Champ de Koubeiba	Destruction des unités de surface des puits horizontaux n°s 205 et 207 de Koubeiba. Dégâts aux têtes de puits. Aucune fuite de pétrole n'a été signalée.	–	5 677 860	
		17 février 2015 18 février 2015	Champ de Koubeiba	Destruction de neuf unités de surface des puits horizontaux n°s 211, 215, 220, 217, 202, 288, 287, 134 et 285 et de têtes de puits. Aucune fuite de pétrole n'a été signalée. Quatre unités de surface des puits horizontaux n°s 236, 234, 245 et 256 de Koubeiba ont été détruites. Aucun sinistre ne s'est déclaré.	–	26 604 060	
	Champ de Koubeiba	Destruction de l'unité de surface du puits horizontal n° 208 de Koubeiba	–	1 892 620			
27 septembre 2015	Champ de Koubeiba	Destruction de l'unité de surface des puits horizontaux n°s 245, 234 et 247	–	5 677 860			

<i>Nom de la société</i>	<i>Province</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pertes et dégâts subis</i>	<i>Victimes</i>	<i>Montant estimatif des pertes (dollars É.-U.)</i>
Awda Petroleum Company		23 janvier 2015	Principal terminal de Jébissa	Pilonnage de deux excavatrices de fabrication chinoise RG appartenant à Awda Petroleum Company et d'un camion-citerne à proximité. Les vitres de la station ont été soufflées par l'explosion.	–	54 200 000
		3 février 2015	Champ de Techrine	Pilonnage des installations de stockage de la société étrangère de services Sinopec situées à 1 km des bâtiments du champ pétrolier de Techrine. Une des excavatrices a été incendiée et l'autre gravement endommagée. Quatre compresseurs ont été détruits.		
Syria Gas Company	Hassaké	25 mai 2015	Usine de gaz de Jébissa	Les pilonnages ont occasionné les dégâts suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction totale de l'entrée principale de l'usine (poste de garde)</li> <li>• Destruction d'un préfabriqué en face du bureau administratif</li> <li>• Les vitres du bâtiment administratif ont été soufflées</li> <li>• Un incendie s'est déclaré dans les locaux à proximité. Les pompiers sont intervenus et l'ont maîtrisé.</li> </ul>	–	1 000 000

*Note* : Les montants estimatifs sont en cours de vérification. Les montants effectifs seront communiqués à l'issue d'inspections physiques.

<i>Société</i>	<i>Province</i>	<i>Date de l'incident</i>	<i>Description</i>	<i>Lieu de l'incident</i>	<i>Dégâts</i>	<i>Montant estimatif (livres syriennes)</i>	<i>Observations</i>
Dayr al-Zawr Petroleum Company	Deir el-Zor	5 octobre 2015	Le puits n° 202 de Tabiya a été pilonné par les forces de la coalition.	Puits n° 202 de Tabiya	Dégâts à la tête de puits, aux valves de l'espace annulaire et aux raccords à la conduite d'écoulement	350 000	Un fax a été adressé au bureau compétent.
Dayr al-Zawr Petroleum Company	Deir el-Zor	5 octobre 2015	Le puits n° 301 de Tabiya a été pilonné par les forces de la coalition.	Puits n° 301 de Tabiya	Dégâts à la tête de puits et aux valves de l'espace annulaire	300 000	Un fax a été adressé au bureau compétent.
Al-Furat Petroleum	Deir el-Zor	22 octobre 2015	Les forces de la coalition ont pilonné le champ pétrolifère d'Amr.	Champ d'Amr	Destruction totale des unités de pompage du pétrole P-322 A, B, C, D et E et de la salle de contrôle principale; tout l'équipement a été enseveli sous les débris; 12 bureaux ont été détruits, ainsi que le matériel électrique et de haute précision et les ateliers électriques.	—	Un fax a été adressé au bureau de sécurité nationale.